

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS714

présenté par
Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 11

Compléter cet article par les mots :

« de la perte d'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.